



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

Séance du 14 septembre 2026

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.09.14
DCM3

Date de convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-huit août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.

Mmes Élodie BERNARD, Sanae NÉDELLEC et Karen THOMAS.

MM. Jean-Paul HENRY, Laurent JACQUIN, Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL,
Philippe NÉDELLEC, Philippe SINDE et David CAUDAL.

Procurations :

Mme Corinne ROSPARS à M. Siméon LE BAIL ;

Mme Valérie CARADEC à M. Jean-Paul HENRY ;

Mme Patricia NORMANT à M. Patrick URIEN.

Absente :

Mme Sandrine GUICHOUX.

M. Philippe SINDE a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint.

OBJET : Demande de subvention - Tranche optionnelle n°1 - Pacte Finistère 2030 - Volet1/2027 & DRAC - Eglise St-Trémeur

Domaine : 7.5 Subventions - Délibérations relatives aux demandes de subventions

Exposé

Dans le cadre des travaux de restauration du chœur, de son mobilier et de la zinguerie du chevet de l'Eglise St-Trémeur, la commune de Kergloff a engagé une opération comprenant une tranche ferme ainsi que quatre tranches optionnelles.

Cette opération s'inscrit dans un projet global de restauration et de mise en valeur du chœur liturgique de l'Eglise et de son mobilier. Elle prévoit notamment la restauration complète des retables latéraux nord et sud et de leur statuaire associée.

La tranche ferme étant achevée, la poursuite de l'opération porte désormais sur les quatre tranches optionnelles prévues au marché. Pour l'année 2027, la commune souhaite poursuivre cette opération par la réalisation de la tranche optionnelle n°1, relative à la restauration du retable nord et de sa statuaire associée. Le démarrage des travaux est prévu en 2027.

Estimé du XVII^e siècle, le retable nord constitue un ensemble composé d'un autel et d'un retable en pierre, complété au fil du temps par différents éléments de boiserie et de décor. La tranche optionnelle n°1 prévoit la restauration de cet ensemble, de sa polychromie et de sa statuaire associée.

Afin d'accompagner financièrement la réalisation de cette tranche, il est envisagé de solliciter le Conseil Départemental du Finistère au titre du Pacte Finistère 2030 - Volet 1 - Programmation 2027, ainsi que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre des aides relatives aux études et travaux sur monuments historiques. Le coût prévisionnel de la tranche optionnelle n°1, comprenant la maîtrise d'œuvre et les travaux, s'élève à 36 931 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Intitulé des postes de dépenses	Montant HT (€)	Co-Financeur(s) associé(s)	Montant HT (€)	%
Maîtrise d'œuvre - Tranche optionnelle n°1	2 679 €	DRAC - Etudes et travaux sur monuments historiques	8 863 €	24%
Travaux - Tranche optionnelle n°1	34 252 €	Conseil Départemental - Pacte Finistère 2030 - V1 - 2027	20 681 €	56%
		Sous-total des co-financements	29 545 €	80%
		Autofinancement (Commune de Kergloff)	7 386 €	20%
TOTAL	36 931 €	TOTAL	36 931 €	100%

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental du Finistère une subvention au titre du Pacte Finistère 2030 - Volet 1 - Programmation 2027 ainsi qu'auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une subvention pour la réalisation de la tranche optionnelle n°1 des travaux de restauration du chœur, de son mobilier et de la zinguerie du chevet de l'Eglise St-Trémeur.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la réalisation de la tranche optionnelle n°1, relative à la restauration du retable nord et de sa statuaire associée ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant, établi sur un montant total de 36 931 € HT ;
- De solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au titre des aides relatives aux études et travaux sur monuments historiques, une subvention d'un montant de 8 863 €, représentant 24% du montant prévisionnel de l'opération ;
- De solliciter auprès du Conseil départemental du Finistère, au titre du Pacte Finistère 2030 - Volet 1 - Programmation 2027, une subvention d'un montant de 20 681 €, représentant 56% du montant prévisionnel de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt de ces demandes de subvention.

Vote

- ☐ Nbre d'abstention :
- ☐ Nbre de vote « contre » :
- ☐ Adoptée à la majorité
- ☒ **Adoptée à l'unanimité**
- ☐ Rejet de la délibération
- ☐ Report de la délibération

Le Maire,
Patrick URIEN.



M. Philippe SINDE,
Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 029-212900898-20260914-20260914_DCM3-DE